

LESTIAC

Infos

EDITORIAL Chères Lestiacaises, chers Lestiacais,

Le 8 avril dernier, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les budgets 2024.

Chaque année, ce moment est le plus important dans la vie de notre municipalité. C'est là que sont déterminés les moyens que nous nous donnons pour nous permettre de fonctionner, de maintenir en état nos biens, d'assurer les services publics et, quand la situation le permet, d'envisager des investissements structurants pour la commune.

Budget municipal : comment ça marche ?

Le budget d'une commune est à l'image de tout budget. D'un côté, il y a les dépenses, et de l'autre, les recettes. Avec, impérativement, l'équilibre à trouver entre les deux. Contrairement à l'État, les collectivités territoriales doivent voter un budget à l'équilibre. Chaque euro dépensé doit donc être compensé par des recettes équivalentes.

Nous portons une attention forte à une gestion responsable dans un contexte d'inflation et de fortes incertitudes. Pour autant, les décisions pour construire un budget se prennent en fonction de la situation économique et de nos projets. Tenir cet engagement n'est pas simple. C'est un effort constant, notamment des services municipaux que je veux saluer et remercier. Tenir cet engagement demande un suivi quotidien des dépenses de fonctionnement que nous engageons pour assurer une saine gestion budgétaire de la Commune, une saine gestion de l'argent de tous les lestiacais.

Ainsi, par exemple, la perspective de repenser collectivement la rénovation de notre école incluant les enjeux de performance énergétique et d'adaptation au changement climatique, défis majeurs, nous oblige à agir pour les années à venir.

Quelle fiscalité ?

Alors que les taux d'imposition n'avaient pas augmenté depuis 2018, ce budget est marqué par une hausse de la fiscalité.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, a décidé, à la majorité (4 votes contre), d'appliquer, sur les taux des taxes communales, une augmentation d'un point (soit environ + 2,56 % par taxe). Cela représente une augmentation du produit des taxes d'environ 5 575 €. Ce qui permet de compenser la diminution de moitié du Fonds D'Aide à l'Équipement des Communes octroyé par Le Département.

Responsables et considérant que, pour faire face aux dépenses, dans un contexte marqué par l'inflation, la hausse des charges de personnel contraintes, le tarissement des dotations et compensations, le produit des bases de la taxe foncière ne suffisait plus, la collectivité a fait le choix d'activer le levier fiscal pour générer des recettes supplémentaires. Elles seront nécessaires au financement des services et pour provisionner afin de permettre l'engagement de projets sur les prochains exercices. Cette décision difficile, prise par les élu(e)s, se fait aussi dans le contexte où certaines dotations de l'État pourraient encore s'amoinrir, le gouvernement s'appliquant à faire des économies dont les collectivités

Je remercie les élu(e)s qui ont eu le courage d'entériner cette décision ainsi que les associations qui se sont inscrites dans l'effort collectif en limitant leur demande d'aide pécuniaire. Nous restons à leur côté et les soutiendrons le plus possible.

Je remercie chaleureusement notre Secrétaire Générale pour son indispensable participation dans la construction de ce budget, le dernier de sa longue carrière dans notre commune. Les prochains, familiaux, seront beaucoup moins « prise de tête », en tout cas je le lui souhaite.

Le maire, Daniel Bouchet et la commission communication

DANS CE NUMÉRO :

PAGES
2-3

Le Budget 2024

PAGE
4

La nouvelle numérotation des habitations

PAGE
5

Diagnostic énergétique

PAGES
6-7

Mots Croisés

PAGE
8

Horaires de la bibliothèque

PAGE
9

Nettoyage de printemps de la commune

PAGES
10-12

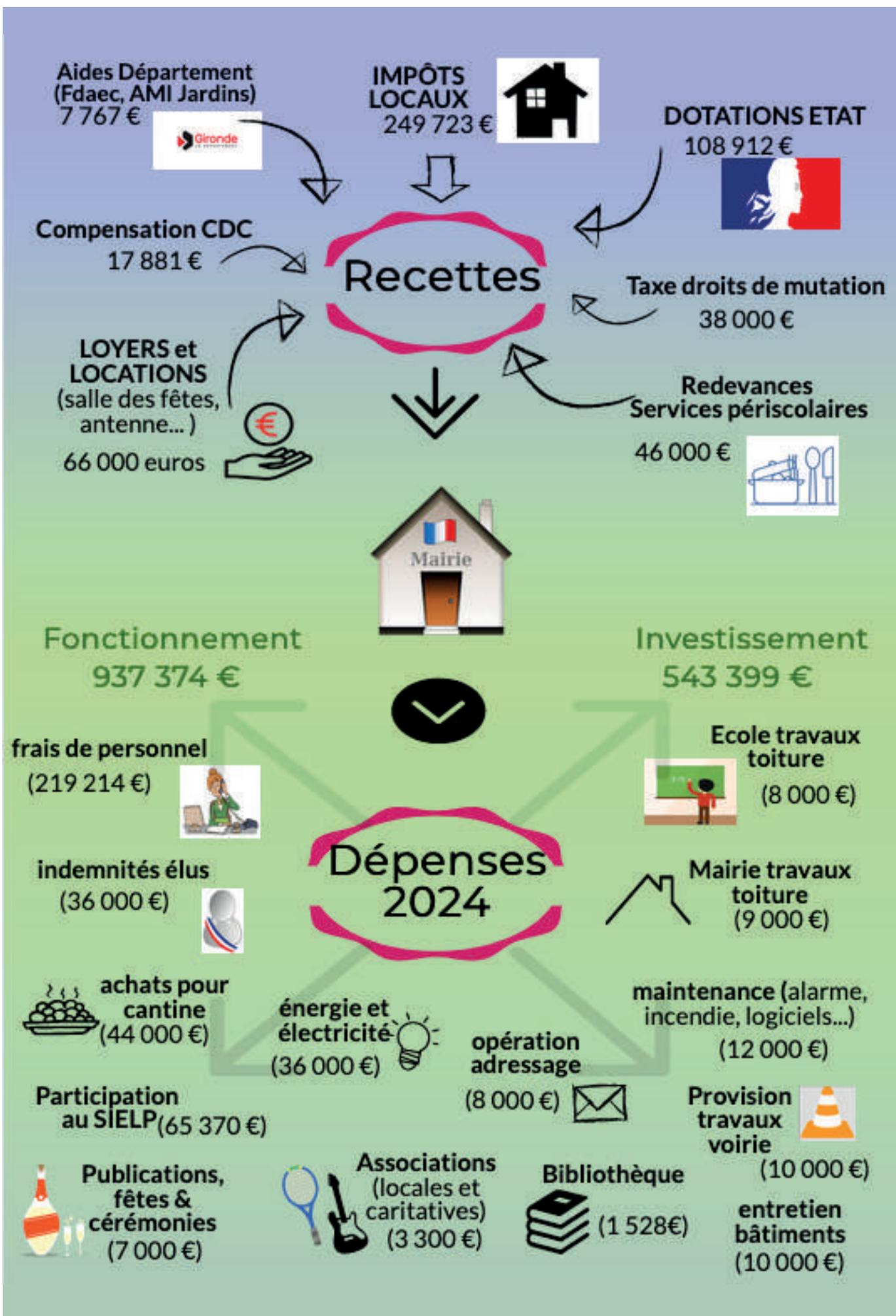
Actualités des associations

Retrouvez l'Agenda culturel au centre du journal !

Commémoration du 8 mai

Cette année, la France célèbre le 80e anniversaire du D-Day, le Débarquement des forces alliées en Normandie, le 6 juin 1944, qui a marqué le début de la libération du pays.

La cérémonie commémorant, l'année suivante, la Victoire sur le régime nazi et l'armistice, **aura lieu à 9h30 le 8 mai, devant notre monument aux morts.**



2024

UN BUDGET CONTRAIT ET PRUDENT



Exercice difficile pour bâtir le budget 2024 de la commune.

La hausse des prix, spécialement ceux de l'énergie, fait s'envoler les charges qui pèsent sur nos bâtiments publics et en face, les recettes s'amenuisent. Les dotations de l'État restent à l'étale et les subventions du département, étranglé par les dépenses pour les aides sociales (RSA, APA...), sont en très forte baisse cette année.

Ce contexte nous conduit donc à une « année blanche » côté investissements. Pas de gros travaux programmés, si ce n'est ceux d'entretien et la réparation

des toits de l'école et de la mairie ; pas de concert *Scène d'été* non plus en juillet. Nous avons dû aussi nous résoudre à augmenter les taxes foncières d'un point.

En revanche, les tarifs de la cantine et de la garderie restent inchangés. Le budget de la bibliothèque municipale est maintenu et nous avons tout fait pour préserver aussi celui de nos associations. Certaines d'entre elles ont diminué leur demande cette année ou ont pris sur leurs réserves pour ne pas solliciter la commune.

Merci pour ce geste de solidarité !

Voté en Conseil Municipal

19 215 euros le 25 mars 2024 pour une nouvelle (et dernière) tranche de travaux pour la Maison de l'Artolie, notre habitat partagé pour seniors.

Il s'agit d'améliorer le confort d'été du bâtiment et de protéger les résidents des fortes chaleurs avec stores, brise-soleil et végétalisation. La commune a sollicité une aide de la Carsat Aquitaine, via un appel à projets pouvant permettre la prise en charge de 50% du coût. Les travaux ne seront enclenchés qu'une fois connue la réponse de la Carsat.



BIENTÔT UNE NOUVELLE NUMÉROTATION DES HABITATIONS

Une des dispositions de la loi 3DS de 2022 impose aux communes de mettre à jour leur adressage, d'ici au 1er juin 2024 pour celles de moins de 2000 habitants. Lors de la réunion publique du 5 avril, le maire Daniel Bouchet a présenté les choix retenus.

Les appellations des rues demeurent à l'identique à deux exceptions près (la voie - sans nom-d'accès au lotissement devient l'allée des Villas du couvent et le Quartier de la cour sera rebaptisé place du Quartier de la Cour). En revanche, les numéros changent et ils pourront comporter par endroits, trois ou quatre chiffres. Car c'est le



INCIVILITÉS, DÉGRADATIONS : RAS-LE-BOL !

Certains prennent visiblement la commune et ses bords de Garonne pour une décharge et multiplient les dépôts sauvages (gravats, matelas, déchets verts). La déchetterie la plus proche, à Béguey, n'est pourtant qu'à 7 kms, et multiplie les filières de tri pour mieux recycler les déchets.

La bêtise va même plus loin, hélas, puisqu'une des tables de pique-nique de La Cale a été en partie démontée, en janvier, puis totalement emportée, en mars, par des individus non identifiés à ce jour. La mairie a porté plainte contre cet acte de vandalisme.

système métrique qui a été retenu partout. Ainsi le numéro d'une maison correspond à la distance en mètres depuis le début de la rue, route ou chemin où elle se situe.

Ce système a été jugé plus pratique pour géolocaliser les habitations, l'école, la salle des fêtes, l'aire de pique-nique ainsi que certains dispositifs de secours (bornes incendie, défibrillateur...) Mais aussi pour faciliter la localisation de possibles nouvelles constructions.

La commune a budgété l'achat de plaques pour chaque habitant (6 € pièce); elles seront remises lors d'une seconde réunion publique, le 7 juin, après validation en mai, par le conseil municipal, de cette nouvelle numérotation.

La mairie vous remettra aussi un certificat avec votre nouvelle adresse, qui vous permettra de faire modifier, depuis un site internet, les papiers officiels (comme la carte grise). Les professionnels devront s'adresser au greffe du tribunal de commerce pour signaler la nouvelle domiciliation de leur entreprise.

Précision importante: ces changements sont gratuits.



Rappel des Sanctions

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Abandonner des déchets ou constituer un dépôt illégal de déchets est aussi passible d'une condamnation devant un tribunal pouvant aller, selon la qualification des faits, de 750 € de contravention à 3000 € en cas de récidive. La commune peut aussi décider d'une amende, en plus de cette sanction pénale.

QUEL EST LE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE NOS BÂTIMENTS ?

La commune a sollicité l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) pour évaluer la consommation énergétique des bâtiments communaux (2019-2023) ainsi que leur isolation au froid comme à la chaleur.

Le rapport, qui a porté sur 1 118 m² et 123 points lumineux d'éclairage public, a été remis en février aux élus.

En voici les principales conclusions :

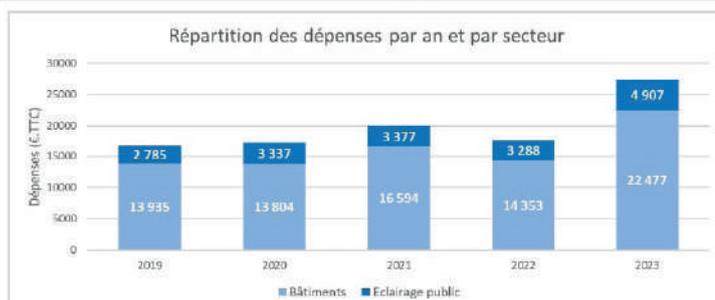
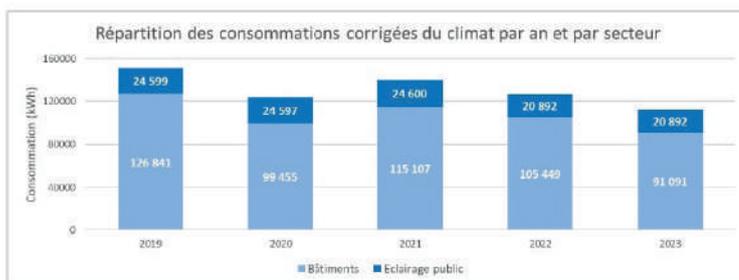
❶ En 2023, le coût énergétique du patrimoine communal s'élevait à près de 22 500 €. Le bilan carbone des bâtiments de la commune est de plus de 15 € / teq CO². Ce qui représente les émissions de CO² d'une voiture parcourant plus de 3 fois le tour de la Terre. Pour les compenser, il faudrait planter une surface de forêt de 10 hectares, soit près de 3% de la surface communale.

❷ Nos consommations sont en baisse (- 14% entre 2022 et 2023). Signe, selon l'ALEC, que la commune a commencé à optimiser la régulation de son chauffage et que l'extinction nocturne de l'éclairage joue favorablement.

Malgré ces efforts, la facture énergétique a augmenté de 57% à cause de la hausse des tarifs gaz et électricité. Dans le détail : on enregistre +71% en moyenne sur l'électricité et +129% sur le gaz naturel, par rapport à 2022.

❸ Les locaux les plus dépensiers sont : la salle des fêtes (35% de la facture énergie), le bâti scolaire (15% pour l'école élémentaire et 10% pour l'ex-maternelle, accueillant aujourd'hui la classe de CM) et la mairie (16%).

<p>Sites étudiés :</p> <p>Visités : Mairie, groupe scolaire (école maternelle, élémentaire et les 2 algécos), salle des fêtes, maison des associations et bar associatif</p> <p>Etudiés en complément dans le bilan : église, garage communal, puits Jipon</p>	<p>Surface totale visitée et étudiée (m²)</p> <p>1 118</p> <hr/> <p>Eclairage public</p> <p>123 points lumineux sur une seule armoire</p>
---	--



► L'audit de l'ALEC identifie les écoles et la mairie comme les deux sites prioritaires où des travaux (isolation murs et toiture, brise-soleil, ventilation...) permettraient le plus important gain énergétique. La salle des fêtes dispose d'une bonne enveloppe thermique ; la régulation du chauffage doit en revanche y être revue.

❹ L'éclairage public représente 17% des consommations d'énergie (et 19% de la facture). Un niveau qui est supérieur à celui enregistré au niveau national pour des communes de taille équivalente (+ de 500 hab).

► L'ALEC préconise une modernisation du parc avec des dispositifs Leds, voire des Leds solaires sur des sites appropriés.

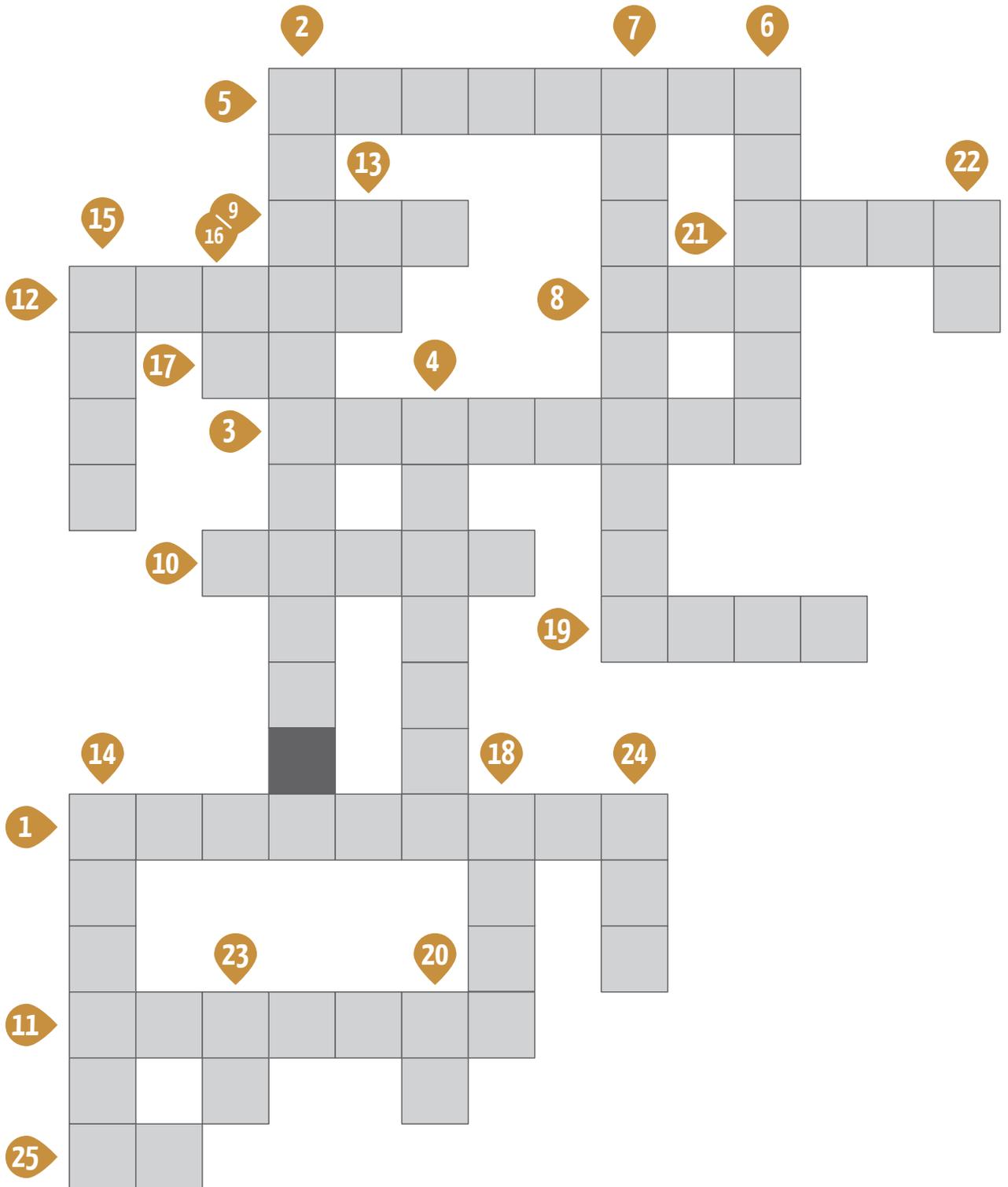
La commission municipale en charge des bâtiments doit désormais plancher sur ce bilan pour identifier les priorités et les aides financières pour les mettre en œuvre.



Le Printemps

MOTS CROISÉS

- 1 L'une des quatre saisons de l'année, située entre l'hiver et l'été.
- 2 Moitié du globe terrestre qui s'étend entre l'équateur et le pôle Nord
- 3 Insecte du jardin qui apparaît au mois de mai après une métamorphose de la cheville
- 4 Faux serment
- 5 Animal du jardin disposant de poils agglomérés, durs, hérissés et piquants
- 6 Nom d'un mathématicien, physicien, astronome anglais du 17ème siècle. Théoricien de l'attraction universelle.
- 7 Canards de petite taille ou ville française du département du Val-d'oise
- 8 Adjectif démonstratif. Masculin de « cette »
- 9 Vaste étendue d'eau salée qui se trouve toujours à l'intérieur d'un continent
- 10 Élément solide qui supporte les êtres vivants et où poussent les végétaux
- 11 Couleur verte de la végétation
- 12 Opération culturale qui consiste à mettre en terre les graines ou semences que ce soit dans un champ ou une surface de petite dimension
- 13 Verbe « être » conjugué à la 2de pers. du sing. Du Présent de l'indicatif
- 14 Place située devant la façade d'une église ou d'une cathédrale
- 15 Liquide nutritif qui circule dans les plantes, les arbres
- 16 Adjectif possessif au féminin singulier
- 17 Forme conjuguée au présent du verbe « avoir » à la 2de pers. du sing.
- 18 Femelle née d'un croisement entre un âne et une jument
- 19 Fibre naturelle produite par un papillon ou une araignée utilisée dans la fabrication de textiles
- 20 Note de musique au-dessus du Do
- 21 Anglicisme désignant la technique qui permet la communication sans fil entre divers appareils (ordinateur, téléphone) grâce aux ondes radioélectriques
- 22 Pronom personnel masculin de la 3ème pers. du sing.
- 23 Petit ruisseau
- 24 Contenant formé d'une matière souple ouvert par le haut. Il peut être en toile, en cuir...
- 25 Signe de Société Anonyme





DÉCHETS : LE BON RÉFLEXE (X2)

Si vous regardez au sol, près de certains avaloirs pluviaux, vous avez peut-être aperçu un curieux macaron « Ici commence la rivière ». Cette signalétique a été mise en place par le **SIETRA**, le *syndicat de gestion des bassins versants de l'Entre-Deux-Mers Ouest*, qui couvre un territoire entre Bouliac, Créon et Rions.

Son objectif ? Nous inciter à ne rien jeter à travers les grilles de ces avaloirs (ce ne sont pas des poubelles). Sinon nos déchets finiront à la rivière puis dans l'océan.

Un autre syndicat, celui de collecte des ordures ménagères, le **SEMOCTOM**, propose aussi depuis avril, de nouvelles modalités de tri dans les déchèteries. Pour augmenter le recyclage, les bennes y seront organisées par type de matériaux : bois, plastiques, objets et matériaux de la maison, cartons, métaux, laines de verre et de roche, palettes, plâtres, autres.

Bon à Savoir

- **Vous pouvez économiser votre forfait déchèterie en déposant certains déchets directement chez les distributeurs (pneus, déchets électriques...).**
- Pour les déchets du bâtiment (gravats par exemple), vous pouvez les déposer gratuitement chez un distributeur agréé. **Liste des distributeurs agréés** consultable sur : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>
- Si vos objets sont en bon état, vous pouvez les donner, ou les déposer dans les « **espaces réemploi** » des déchèteries.



DE NOUVEAUX HORAIRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Pour correspondre toujours plus à vos attentes, la bibliothèque municipale modifie ses plages d'ouverture.

Rendez-vous le mercredi de 16h à 18h30 et le samedi de 11h à 13h, pour tous les adeptes de la lecture, qu'ils soient plutôt BD ou roman fleuve, album jeunesse ou manga.



Envie de donner quelques heures de votre temps sans engagement afin de soutenir un service local ? La bibliothèque cherche toujours des bénévoles. N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe et en parler.

Bibliothèque municipale
Chemin de Charron (à côté du city-stade)
bibliothequelestiac33@gmail.com

SAMEDI
18 MAI

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS DU VILLAGE !

Notez-bien la date dans vos agendas : la commune va se refaire une beauté... grâce à vous !

En collaboration avec le SEMOCTOM, vos élus vous proposent une **opération rallye-déchets** pour traquer dans les rues et sur les chemins du village (ou sur le site des jardins partagés) tous les détritrus qui ont oublié le chemin de la poubelle.

Munissez-vous de gants, on fournit les sacs !

Rendez-vous aux motivés devant la mairie à 15h pour constituer les escouades qui vont quadriller la commune côté palus



et côté bourg. Puis retour au point de départ pour un goûter bien mérité et des jeux.

À partir de 16h, nous attendent en effet **deux animations gratuites** proposées par le Semoctom et l'association Zéro waste : un **escape game** et une **fresque des déchets**.

Histoire de devenir des « pros » du tri et du recyclage en s'amusant !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pas de voyage dans l'histoire du village cette fois-ci. Cette chronique répond à une question d'un habitant, reçue en mairie : « **La cueillette des végétaux situés en bord de Garonne est-elle réglementée ?** »

Sur l'île de Raymond, la cueillette est interdite et ce pour toutes les espèces protégées ou non, car le site est classé espace naturel sensible. Sinon il n'y a pas une protection par lieu (les bords de Garonne) mais par espèce.

Nous vous conseillons d'utiliser **l'application Plantnet** (sur smartphone) pour identifier la plante que vous avez sous les yeux puis à vous référer à la liste rouge des plantes à préserver et au recensement effectué par le muséum d'histoire naturelle de Paris - <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index> - pour savoir si elle est protégée ou non. Si vous n'êtes pas sûrs à 200%, abstenez-vous de tout prélèvement.



La cueillette sauvage a le vent en poupe mais elle doit être réfléchiée et demande la prise en considération d'une certaine logique de préservation (cueillette parcimonieuse, espèces sensibles, piétinements, définir plusieurs lieux de récolte pour éviter la disparition de certaines stations, etc.). Et ceci, même si nos bords de Garonne à Lestiac ne font pas partie d'une zone protégée. Car tous les milieux naturels sont fragiles - d'autant plus les berges, soumises à l'érosion. Attention aussi à certains risques sanitaires (toxicité, bactéries, tiques...)

À consulter pour de précieux conseils :
<https://www.lechemindelanature.com/articles/a/regles-et-precautions-pour-la-cueillette-de-plantes-sauvages>

Merci à Florian Bousquet, technicien environnement à la CDC Convergence Garonne pour ses explications



DIX BOUGIES POUR LOISIRS ÉVASION LESTIAC

Notre dynamique association de seniors (ou notre association de dynamiques seniors, au choix) célébrera sa décennie d'existence le samedi 15 juin à la salle des fêtes. Ce rassemblement est réservé aux adhérents et à leurs invités.

Loisirs Évasion Lestiac propose aussi à ses membres une sortie en bus dans les Landes le 23 mai. Avec journée à la ferme de Cagnotte et visite de la manufacture Alphonse CASTEX à Dax spécialisée dans la confection de couettes en plumes et duvet d'oie.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :

Alain Lalanne 06.31.72.35.61 ou Betty Pees 06.75.05.99.31



LE B'ARTOLIE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Dimanche 7 avril, le café associatif accueillait ses adhérents pour sa 1^{ère} assemblée générale annuelle (Inauguration le 24/03/2023).

Pour rappel, l'objet de l'association est de gérer et d'animer un espace de rencontres et d'échanges entre les habitants de Lestiac-sur-Garonne et de ses environs. Cet espace doit ainsi favoriser les rencontres et activités inter-générationnelles participant au développement de l'animation socio-culturelle et au vivre-ensemble de la commune.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :

Sur Facebook / lebartolie@gmail.com



LOTO ET CHOCOLATS POUR LES PLUS JEUNES

Proposer des animations pour toute les familles de Lestiac et de Paillet, tout en soutenant l'école dans ses sorties et activités, telle est la mission que s'est fixée la Cabane des Loupiots grâce à son équipe de bénévoles actifs et engagés.

Le 24 mars, l'association a ainsi organisé un loto spécial enfants qui a rassemblé pas moins d'une centaine de personnes grâce à des lots de qualité. Pour Pâques, la météo a poussé à transformer la chasse aux œufs prévue le vendredi de la sortie (avant les vacances), en goûter avec distribution de chocolats au sein de la cour de la cantine de Paillet. De nombreuses familles ont répondu à notre appel, et la pluie n'a pas douché l'enthousiasme des enfants ravis du passage du lapin !

Le programme du reste de l'année est en cours de finalisation. Il sera à retrouver sur la page Facebook de La Cabane des Loupiots.



Crédit photo : Benoît DUPONT



QUAND SONNE L'APPEL DU « CALEUX »

« L'association La Cale a vu le jour en 2013, par la volonté de quelques amis, amoureux du village et de son patrimoine fluvial.

La Cale, ainsi nommée, est un ouvrage qui fut construit à la fin du XIXème siècle. Elle permettait à l'époque l'accès au fleuve pour le transport de marchandises ou de personnes. Cet ouvrage a été délaissé et enfoui sous plusieurs mètres de vase et de limon.

Elle a retrouvé partiellement son aspect d'antan grâce au travail colossal des bénévoles. Néanmoins, chaque marée amenant des dépôts, un nettoyage périodique est nécessaire. C'est un travail fastidieux, difficile et si parmi vous, certains veulent se joindre à nous, ils seront les bienvenus.

Au lieu-dit Cap Horn, La Cale a construit il y a deux ans une plateforme au-dessus de l'eau et un local, à terre.

C'est un lieu propice aux échanges, au partage et à la convivialité, valeurs auxquelles nous sommes très attachés. C'est aussi un clin d'œil aux carrelets qui jalonnaient la Garonne à une époque pas si lointaine. Notre association compte actuellement une centaine d'adhérents et de sympathisants, et nous avons plaisir, pour ceux qui le peuvent, à nous retrouver chaque dernier vendredi du mois autour d'un « apéro » improvisé par chacun. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, notre association est ouverte à toutes et à tous ! »

Guy Moreno (membre actif)

**Plus d'infos auprès de
Benoit Dupont, président**

0612525695

assolacale@orange.fr

Sur Facebook :

<https://www.facebook.com/associationlacale>



EN AVANT SUR LES CHEMINS AVEC LES AMIS DE LA NATURE !

Le printemps est là, les jours rallongent, les oiseaux chantent, et notre association de randonneurs déroule son programme de balades. Avec quatre sorties à venir, dont deux en collaboration avec le bar associatif du village, le B'Artolie. Pour celles-ci, une participation de 3€ est demandée pour les plus de 14 ans (ou de 2 € pour les adhérents à l'année du B'Artolie).

► **DIMANCHE 21 AVRIL** - Le Tourne/Langoiran : rendez-vous à 13h45 au B'Artolie. 14h15 départ en covoiturage pour Le Tourne/Langoiran. Retour à Lestiac pour le goûter. Possibilité d'acheter des boissons.

*Renseignements et inscription souhaitable :
Monique Laville (06 75 93 10 89)*

► **VENDREDI 26 AVRIL** - Balade / repas à Quinsac : Rendez-vous à 9h45 au parking de l'église à Quinsac pour un départ de balade à 10h. Au retour repas possible au restaurant l'Entre deux verres (prix : 19 € 90 / vins et café en supplément).

Réservation obligatoire avec chèque ordre Amis Nature (19,50 euros) auprès de Monique LAVILLE (17 route de Bordeaux 33550 Lestiac-sur-Garonne).

► **MARDI 7 MAI** - Floirac : Plus près de la Nature. Rendez-vous sur le quai de la station Tram A Floirac-Dravemont à 13H45. Parking au centre commercial. Départ à 14H pour un parcours vallonné de 2H45 environ, suivi d'un goûter.

Renseignements : Alain Martin eu 06 81 29 08 85

► **DIMANCHE 26 MAI** - Rions : rendez-vous à 13h45 au B'Artolie. 14h 15 départ pour la balade ludique à Rions vers le Broussey en covoiturage. Retour à Lestiac pour le goûter, possibilité d'acheter des boissons.

Réservation conseillée auprès de Monique Laville

Pour devenir membre des Amis de la Nature : Adhésion annuelle 16 € (obligatoire) / Licence FFRando 17 euros (facultative)

Élections européennes

JUSQU'AU 1^{er} MAI POUR S'INSCRIRE

Le scrutin pour élire les 81 députés qui représenteront la France au sein du Parlement européen aura lieu le 9 juin 2024. Vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour vous inscrire sur les listes électorales, en mairie ou directement en ligne sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



Le Parlement européen comptera, après ces élections, 720 députés. La répartition des sièges tient compte de la population des 27 États membres. Actuellement, c'est l'Allemagne qui possède la plus importante délégation avec 96 membres, devant la France (79 représentants). Elle garantit aussi un minimum de 6 eurodéputés pour les États membres les moins peuplés comme Malte ou le Luxembourg.



Horaires d'ouverture

Mercredi de 9h à 12h
et
Jeudi de 15h à 19h30



Mairie de Lestiac sur Garonne

1, Chemin de l'Église 33550 Lestiac sur Garonne
Tél : 05 56 72 32 34
Email : accueil-lestiac@lestiac.fr
Site internet : lestiac.com
www.facebook.com/lestiac



Astreinte élus 06 84 24 06 79

Pour toute urgence relevant de la sécurité publique en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Journal d'informations municipales et associatives de Lestiac sur Garonne.

Comité de rédaction : la commission communication / Conception graphique : Erika Lebedel / Imprimé par nos soins / Ne pas jeter sur la voie publique.